



Remise en état de fonctionnement de la vedette côtière multi-missions PM100 CALLISTO

Des paroles aux actes, il est plus que temps !

La vedette côtière multi-missions PM100 CALLISTO est affectée à la direction de la mer et du littoral de la Corse (DMLC) pour assurer spécialement les missions de surveillance du milieu marin et de lutte antipollution sur l'ensemble du littoral de la Corse.

Seul moyen nautique de l'État disponible sur l'île permettant de remplir ces missions en complète autonomie durant plusieurs jours en mer, la vedette CALLISTO est clouée à quai depuis l'été 2024 suite à une sévère panne de l'un de ses moteurs.

L'indisponibilité de la vedette CALLISTO fait courir un grave danger pour la protection du littoral de la Corse en cas d'une pollution maritime et réduit fortement les capacités de contrôle en mer au préjudice de la protection de la biodiversité marine et de la surveillance des activités maritimes.

Pourtant ce risque aurait pu être évité ! Le besoin de remotorisation de la CALLISTO est identifié depuis plusieurs années mais les demandes successives de financement des travaux nécessaires ont été rejetées par l'administration centrale.

La CGT a été amenée à alerter les cabinets des Ministres du MATTE et le directeur de la DMLC a été saisi, en vue d'obtenir un arbitrage sur le devenir de la vedette CALLISTO avant l'ouverture de la 3^{ième} Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3 de Nice). Ainsi, lors du dernier CSA Ministériel du 04 juin, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation s'est engagé à ce que la vedette CALLISTO soit remise en état de fonctionnement.

Au terme de l'UNOC3, la France dit fixer un cap clair autour de priorités dont celle de « renforcer la protection de la biodiversité marine ». Pour la CGT, cela passe déjà par le maintien en service et le renforcement des moyens de surveillance et d'intervention existant dans les service du MATTE.

En ce qui concerne la vedette CALLISTO, les directions générales en charge des Affaires Maritimes et de la Biodiversité se doivent d'appliquer sans plus tarder encore la décision du Ministre ! Il est plus que temps de concrétiser les engagements par des actes !

L'objectif d'un retour en mer de la vedette CALLISTO avant l'été 2026 est à atteindre. Pour cela, la commande des travaux de remise en état de fonctionnement du navire doit être passée avant la fin de l'année comptable 2025 et après avoir d'ici-là élaboré, publié, attribué et notifié le marché public nécessaire.

Le respect de ces échéances très courtes est capital. Il oblige à agir sans délai !

A ce jour, en l'absence d'éléments concrets attestant la mise en application de la décision du Ministre, les marins-scaphandriers qui arment la vedette CALLISTO, ainsi que leurs collègues agents de contrôle de la même unité, demeurent inquiets pour le devenir de leurs emplois et de leurs postes. Ils sont mobilisés et agissent pour un retour le plus rapide en condition opérationnelle de leur outil de travail, indispensable au dispositif de protection de la biodiversité marine du littoral de la Corse.

En l'absence d'avancée, la CGT alerte : le fonctionnement du centre interdépartemental POLMAR-Terre d'Ajaccio, dont la mise à disposition des matériels de lutte contre les pollutions maritimes pour la Corse est assurée par ces mêmes personnels, sera impacté à partir du 10 JUILLET prochain. La CGT soutiendra les personnels dans leurs décisions et prendra dès lors l'opinion publique ouvertement à témoin.

La CGT demande urgemment à disposer des éléments tangibles de la mise en application de la décision du Ministre, tels la saisie de l'ingénieur d'armement en charge du marché de travaux et le calendrier du processus conforme avec un retour en mer de la vedette CALLISTO avant l'été 2026.

La CGT revendique:

- Le financement dès l'été 2025 des travaux de remotorisation de la vedette CALLISTO : Mise à disposition des crédits nécessaires en autorisation d'engagement et crédits de paiement à hauteur des acomptes nécessaires, élaboration et passation du marché public avec l'aide de l'ingénieur d'armement, attribution du marché et commande avant la clôture comptable 2025, dans l'objectif d'une remise en exploitation de la vedette avant l'été 2026.**
- Le renouvellement de la convention liant la DMLC et l'APB pour la mise à disposition de l'équipage composé d'un minimum de 3 marins-scaphandriers nécessaire pour armer la vedette PM100 CALLISTO et exécuter l'ensemble des missions supporté par ce navire, avec signature de la DGAMPA en qualité de Direction Générale et armateur du navire (convention tripartite DGAMPA / DMLC / APB).**
- La mise à jour de l'arrêté du 15 décembre 2006 créant le service à compétence nationale dénommé "Armement des phares et balises" afin de mentionner explicitement la DMLC comme direction bénéficiaire des services de l'APB.**
- La signature avant les échéances du prochain dialogue de gestion de conventions tripartites entre la DMLC, la DREAL Corse en qualité de RBOP régional du programme 113 et chacune des deux DDTs de Corse chargées des missions de police de l'eau en mer, afin d'acter des modalités organisationnelles, techniques et financières de réalisation des missions de contrôle réalisées dans ce domaine grâce aux moyens logistiques et humains relevant de la DMLC.**

Ajaccio le 25 juin 2025